



Aperçu de la certification forestière



April 2021



FLEGT-REDD+ project
FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



“Certification forestière”: Spécificités et fonctionnement

Dans les années 80, on commence à entendre parler de :



- ▶ Déforestation
- ▶ Pollution lourde
- ▶ Pluies acides
- ▶ Érosion
- ▶ Désertification
- ▶ Incendies



Boycott du bois tropical

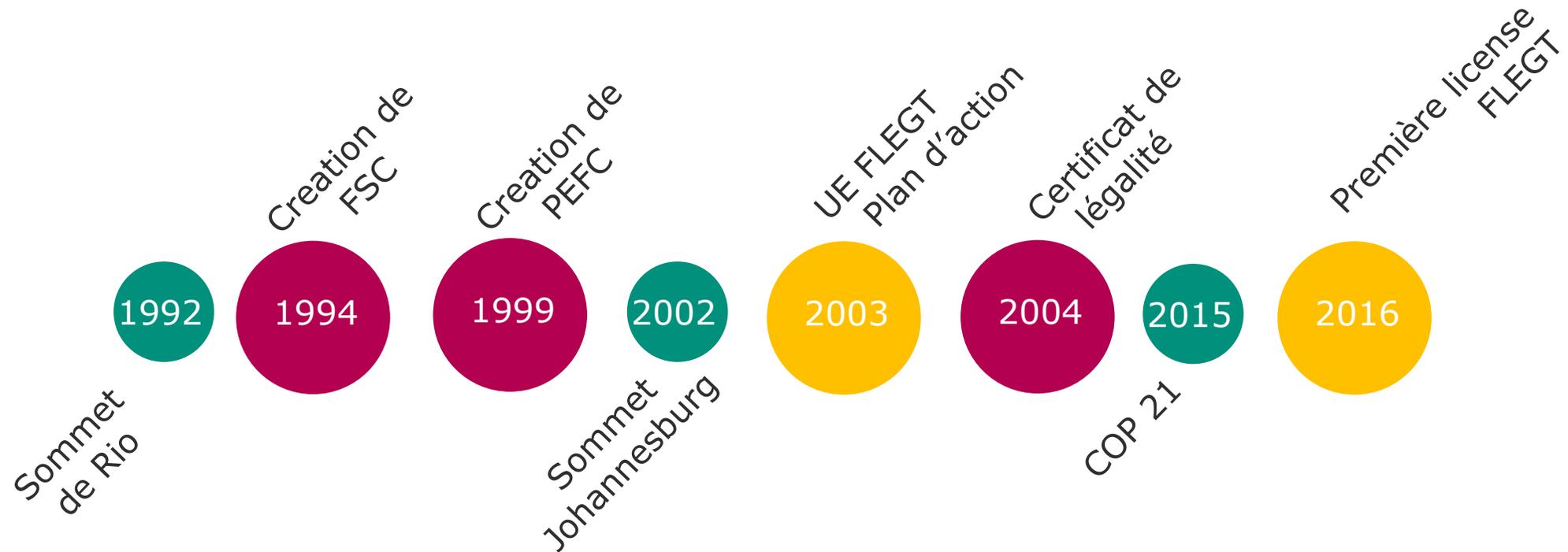


Le boycott des bois tropicaux n'était pas une solution :

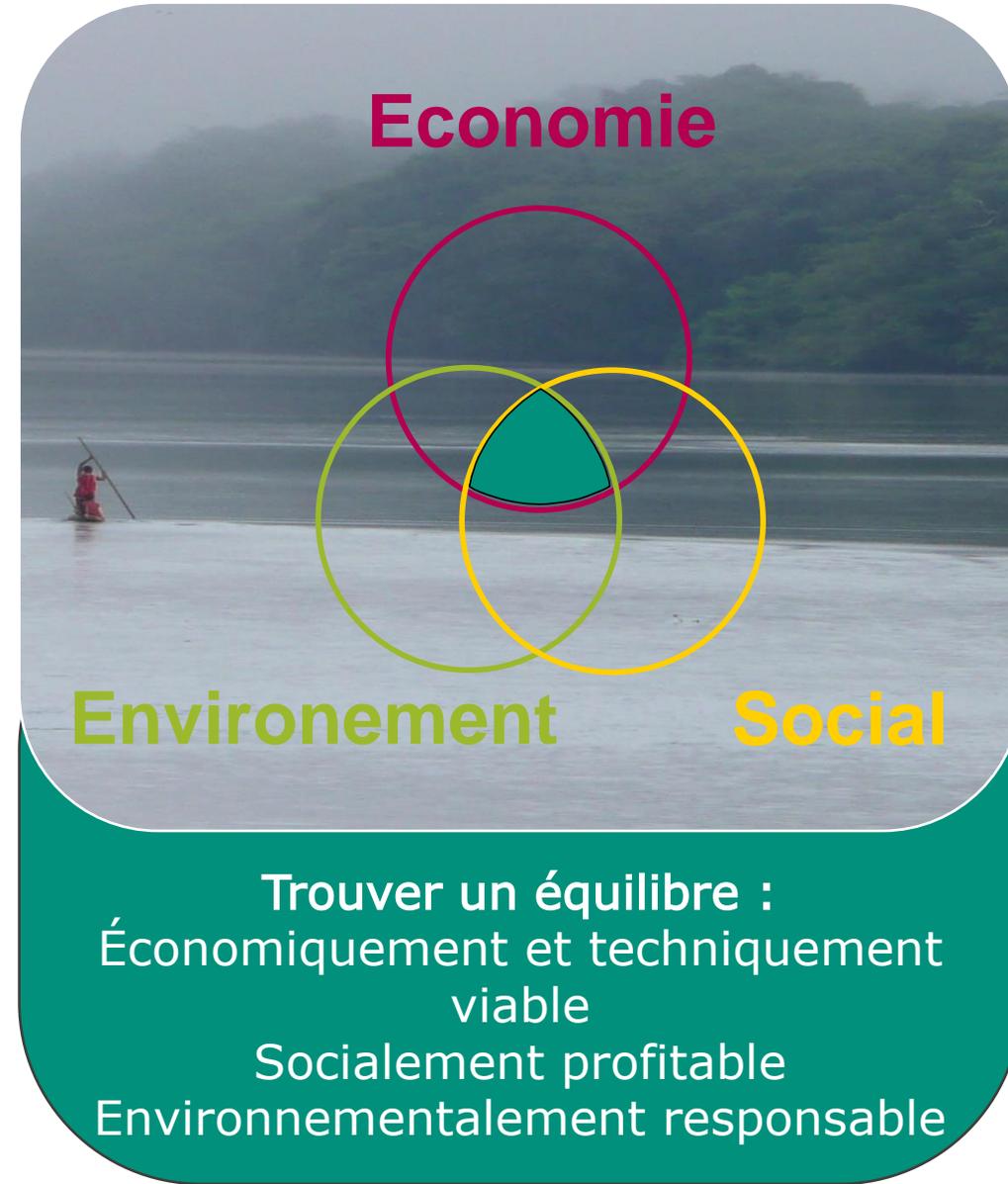
- Accélération de la conversion des terres forestières en terres agricoles.
- Ralentissement du développement des pays producteurs du Sud
- Transfert des achats de bois vers d'autres matériaux dont l'empreinte écologique est également problématique (béton, aluminium, plastique...).
- Etc.

Naissance d'initiatives/outils pour la gestion durable et la lutte contre l'exploitation illégale:

- Processus privés et volontaires : **certifications forestières** (durable, légale)
- **Politiques institutionnelles** ayant un impact sur le marché : FLEGT, Lacey Act, Illegal logging prohibition bill (Australie), REDD+.



- Ancré dans le concept de **développement durable**
- Un système qui permet l'exploitation des forêts tout en assurant **une gestion responsable des forêts**
- Un outil de A à Z pour **guider les marchés**
- et **aider le consommateur à identifier le bois** provenant de forêts bien gérées.



Objectif

- **Attester de la qualité** (durable, légale...) de la gestion forestière et **informer le consommateur final** pour lui permettre de choisir les bonproduits
 - Audit des activités forestières pour vérifier la conformité aux exigences.

Moyens

- **Relier la certification forestière aux consommateurs** tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de transformation
 - Audit des entreprises de négoce et de transformation pour vérifier la traçabilité.
 - Marquage des produits (labellisation) pour identifier les produits certifiés

Les systèmes de certifications forestières sont une combinaison de :



La certification de gestion forestière (FM) atteste que la gestion forestière est légale / durable.



La certification de la chaîne de contrôle (CoC) certifie la traçabilité des produits certifiés



Cible : Gestionnaires forestiers - tels que les propriétaires et gestionnaires forestiers, les exploitants, les associations, etc

Moyen : audit de terrain pour vérifier la conformité aux exigences d'un standard de gestion forestière

Standard :

- Ensemble d'exigences portant sur un large éventail d'aspects économiques, sociaux, environnementaux et techniques de la gestion forestière,
- Généralement présentée sous la structure Principes, Critères, Indicateurs (PCI)



Certification de légalité

Respect de la réglementation nationale :

- Existence légale de l'entreprise
- Droits d'accès aux ressources et à la récolte
- Impôts et taxes, transport et ventes
- Gestion des forêts et exploitation forestière
- Environnement
- Droits des travailleurs
- Droits des tiers et des communautés locales

Traçabilité des produits forestiers - vente et facturation

Contrôles des activités illégales (effectuées par des tiers)

Système de gestion (option)

Certification de gestion durable

Respect de la loi et des règlements (nationaux et internationaux)

Conditions de travail et de vie adéquates pour les travailleurs et leurs bénéficiaires

Plans de gestion forestière bien rédigés, cohérents et consistants pour maintenir ou améliorer l'écosystème forestier

Mise en œuvre et suivi des opérations visant à **réduire les dommages causés aux forêts**

Réduction et suivi **des impacts environnementaux** (eau, sol, biodiversité, faune, etc.)

Bonnes relations avec les personnes vivant dans et autour de la forêt et participation au développement local

Autres exigences

Certification de légalité

- Habituellement, les normes de certification juridique couvrent **les 5 domaines de légalité du RBUE**.
- Le niveau de détail des exigences peut varier
- Le niveau d'exigence dépend du **niveau d'exigence des cadres réglementaires nationaux**.
- En pratique, de nombreux contrôles dans l'audit vont **au-delà de la légalité nationale stricte** ou des contrôles des autorités locales.

Certification de gestion durable

- La première règle d'une norme de gestion durable est de **se conformer aux lois et réglementations nationales**.
- Un principe spécifique (principe 1 dans le FSC, section 6.3 dans le référentiel PEFC)
- Les autres exigences (qui vont au-delà de la légalité) sont **toujours évaluées sur la base de ce qui est légalement requis** (la certification ne se substitue pas à la loi).
- Les exigences de légalité sont souvent **moins détaillées que dans une norme de légalité**.

Objectif : garantir que le bois, les fibres de bois ou les produits forestiers non ligneux contenus dans un produit ou une ligne de produits proviennent de forêts certifiées.

Principes : Toutes les entités de la chaîne d'approvisionnement doivent être certifiées CoC*.

Chaque action d'achat / vente (facture) = 1 maillon = 1 certificat



"ideal" scenario

* Même le négoce sans possession physique

Cible : entreprises de négoce et de transformation du bois et des fibres de bois.

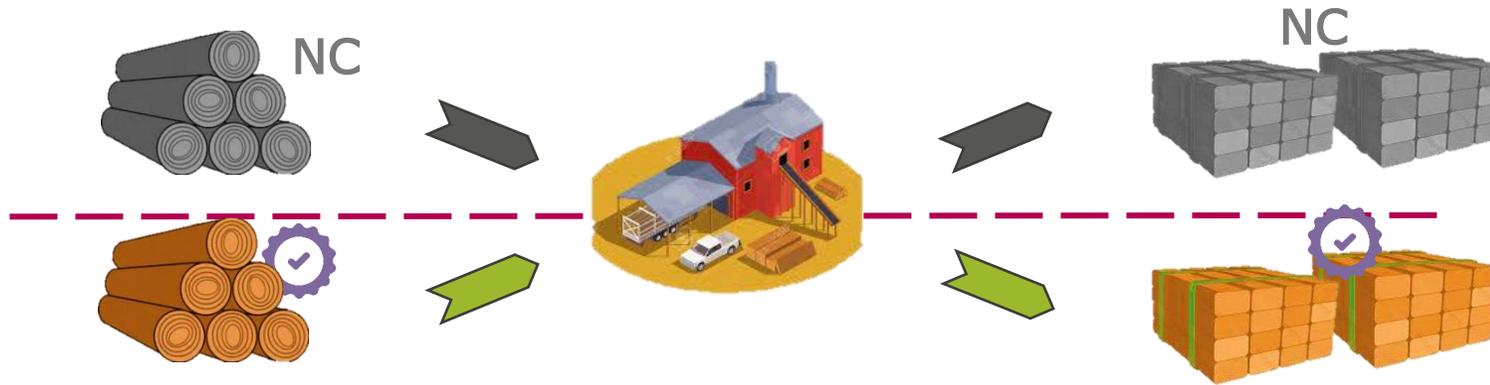
Moyen : audit pour vérifier la conformité aux exigences d'une norme COC

Norme : Les normes COC existantes sont internationales et intègrent des exigences sur :

- les méthodes de COC (méthodes de suivi)
- Exigences générales (champ d'application, approvisionnement, identification des entrées/sorties, contrôle du volume, ventes et livraison)
- Exigences relatives au système de gestion (y compris la sous-traitance)
- Exigences pour les produits non certifiés (sources contrôlées)
- Exigences en matière de labellisation

1. Flux de bois séparé

Séparation physique, transfert



2. Pourcentage de masse du flux de bois total

Méthode de crédit



3. Seuil minimum de pourcentage du flux total de bois

Méthode des pourcentages

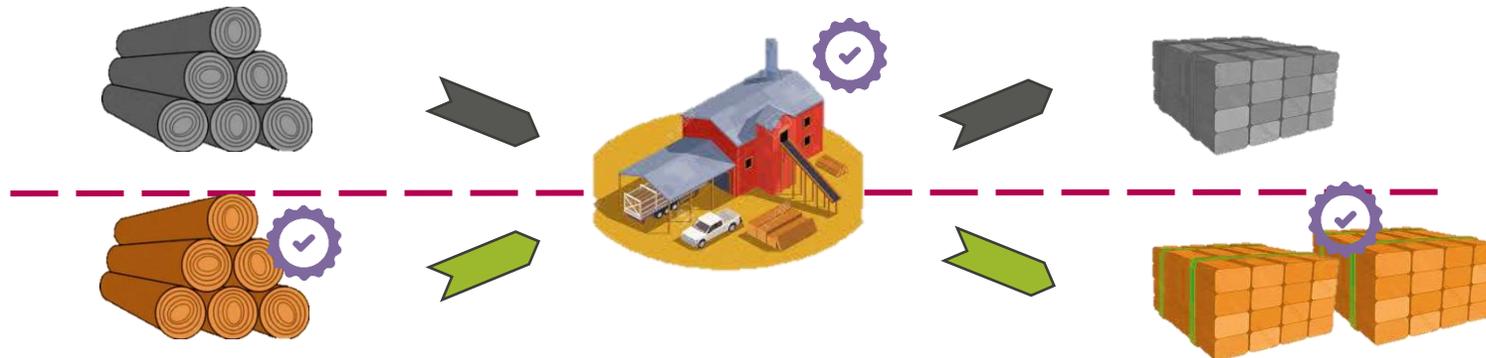


100% Certified material

CW Controlled material

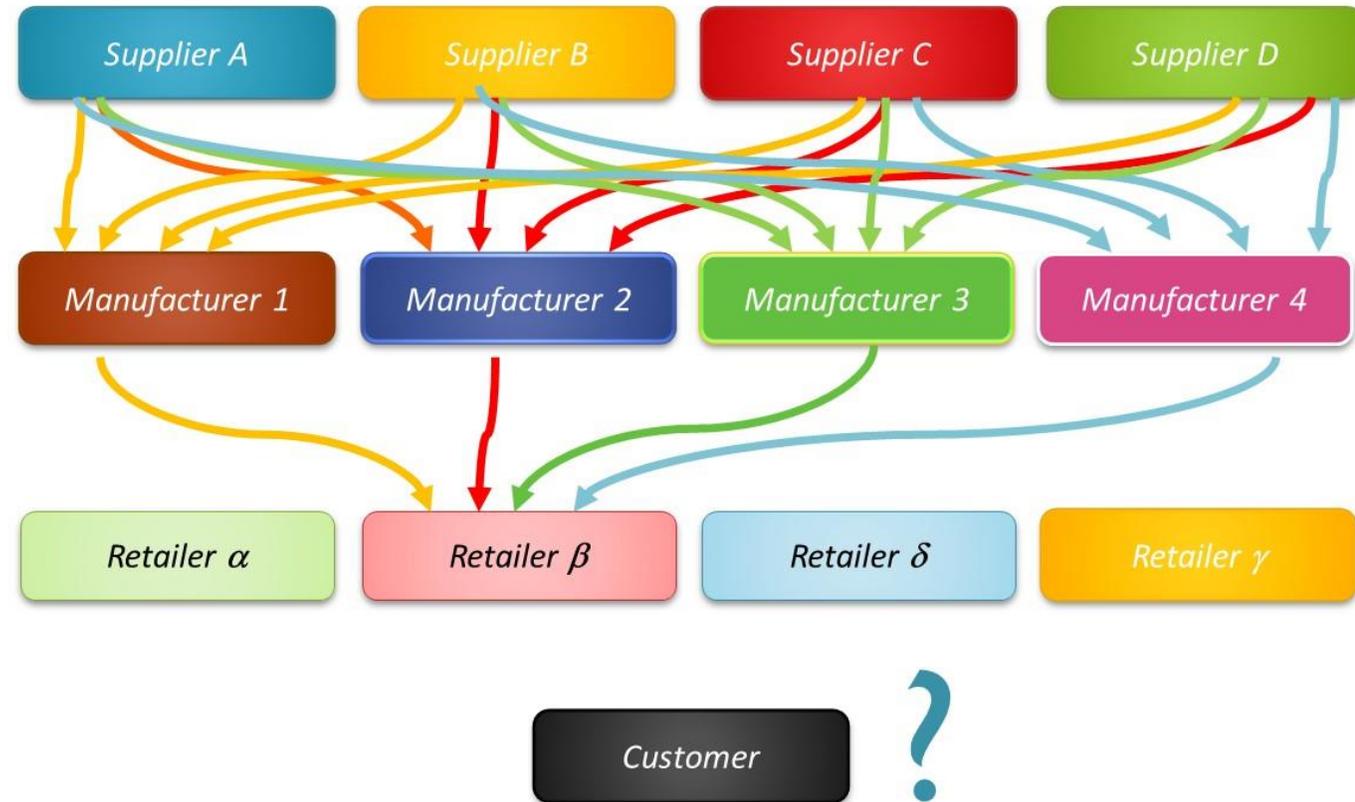
NC Non certified material

- Faire la distinction entre un détenteur de certificat et un matériau certifié
 - Une entreprise peut avoir **2 lignes de production** (matériel certifié / matériel non certifié).
 - L'entreprise est certifiée **mais tous ses produits ne le seront pas**.
 - Une partie du matériel labellisé certifié peut être **contrôlée mais ne pas provenir de forêts certifiées**
 - Et l'auditeur peut ne pas regarder ce qui se passe sur la ligne de production des matériaux non certifiés et d'où provient ce bois.



En pratique :

- Complexité des chaînes d'approvisionnement : les produits du bois sont achetés/vendus à de multiples fournisseurs/clients.
- Diversité de la source des matériaux entrant dans le "mélange" : par exemple, forêts non certifiées (sous certaines conditions), matériaux recyclés.
- Industries complexes : différents systèmes pour suivre les produits bois et séparer les produits non certifiés.

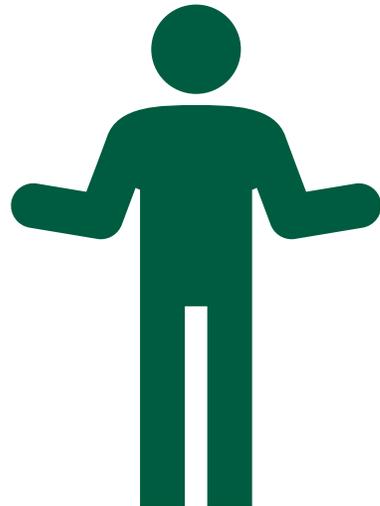


Conduisant à des mentions de certification différentes pour les produits

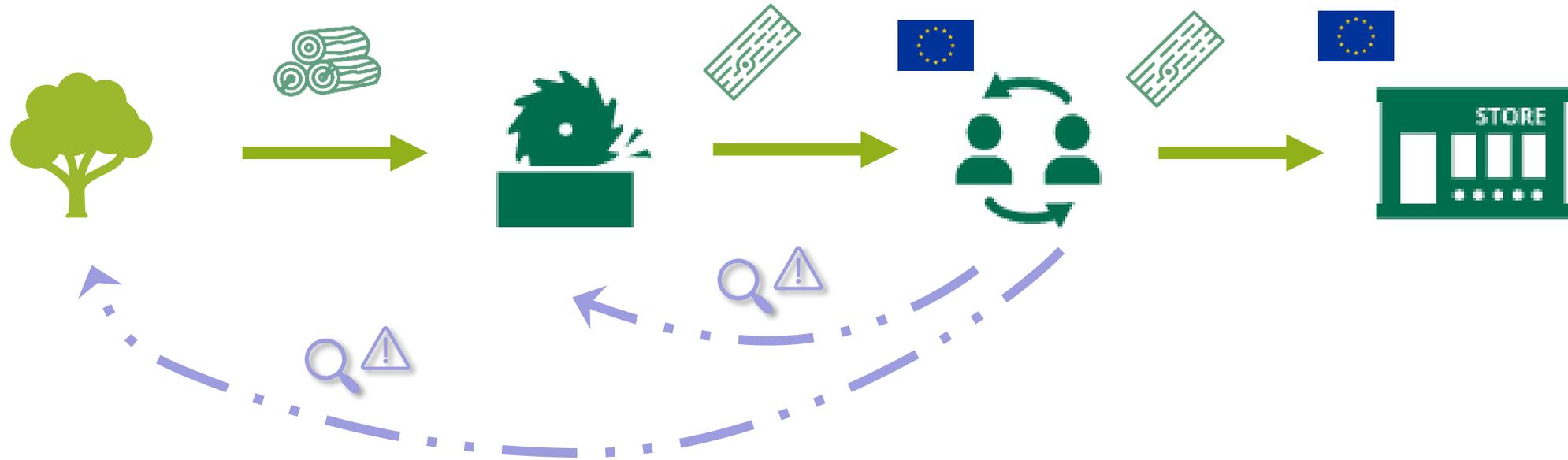
La certification peut être utilisée dans un système de diligence raisonnée...

... et la diligence raisonnée est également un élément de certains

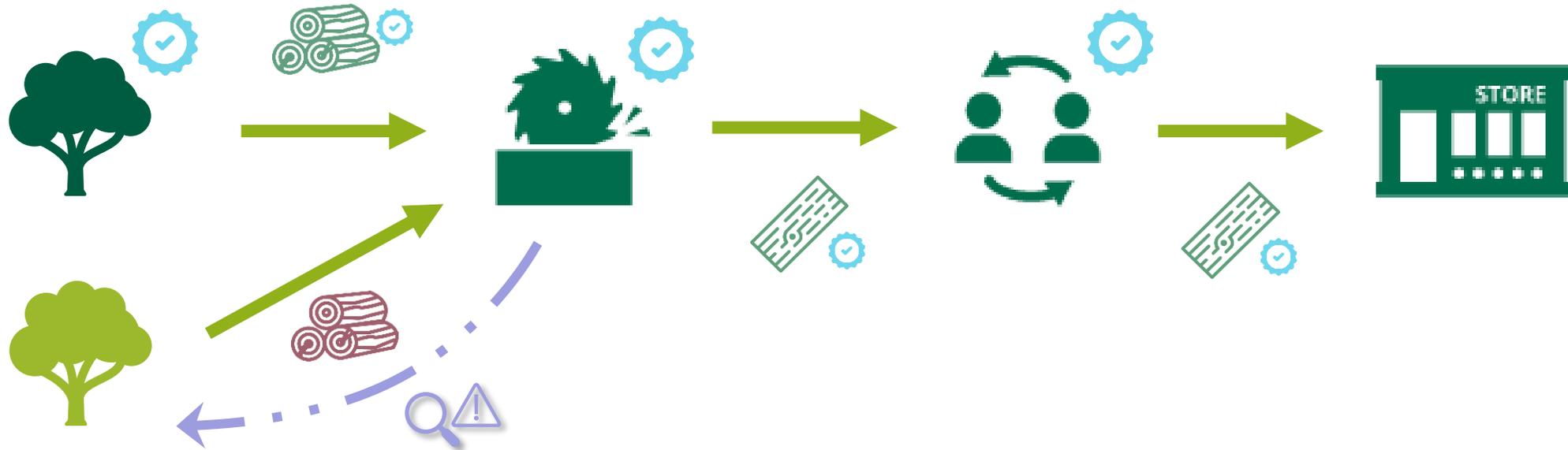
systèmes de certification.



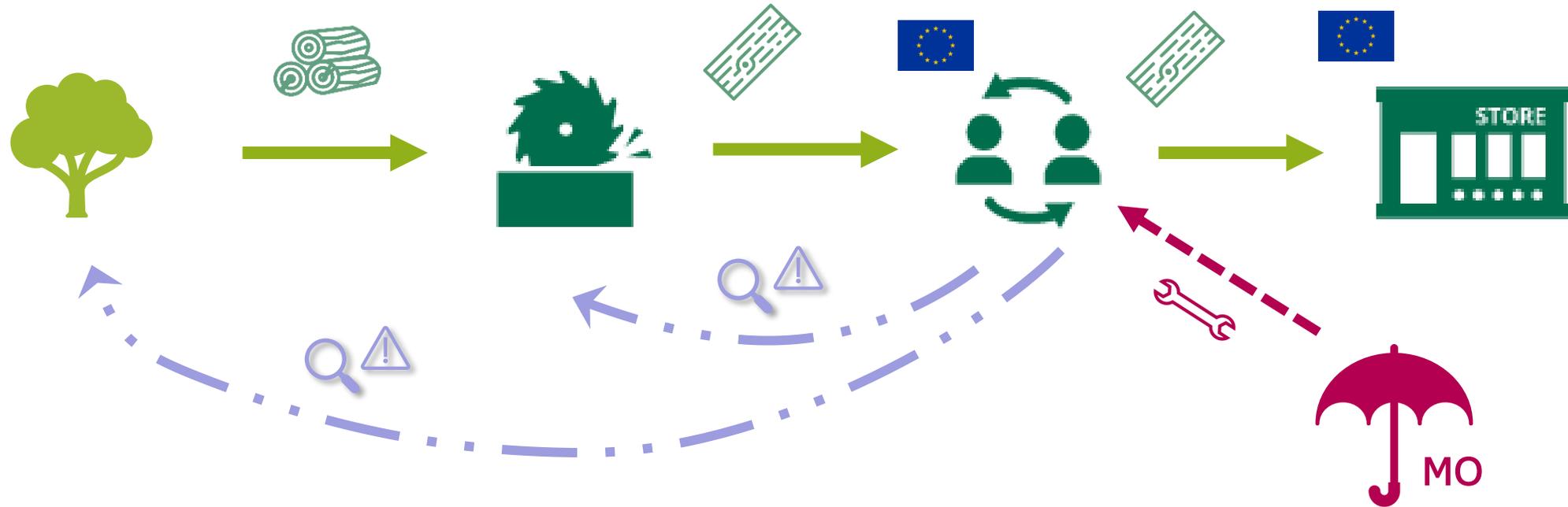
- Rappelez-vous que la "diligence raisonnée" est une approche de la **gestion des risques**.



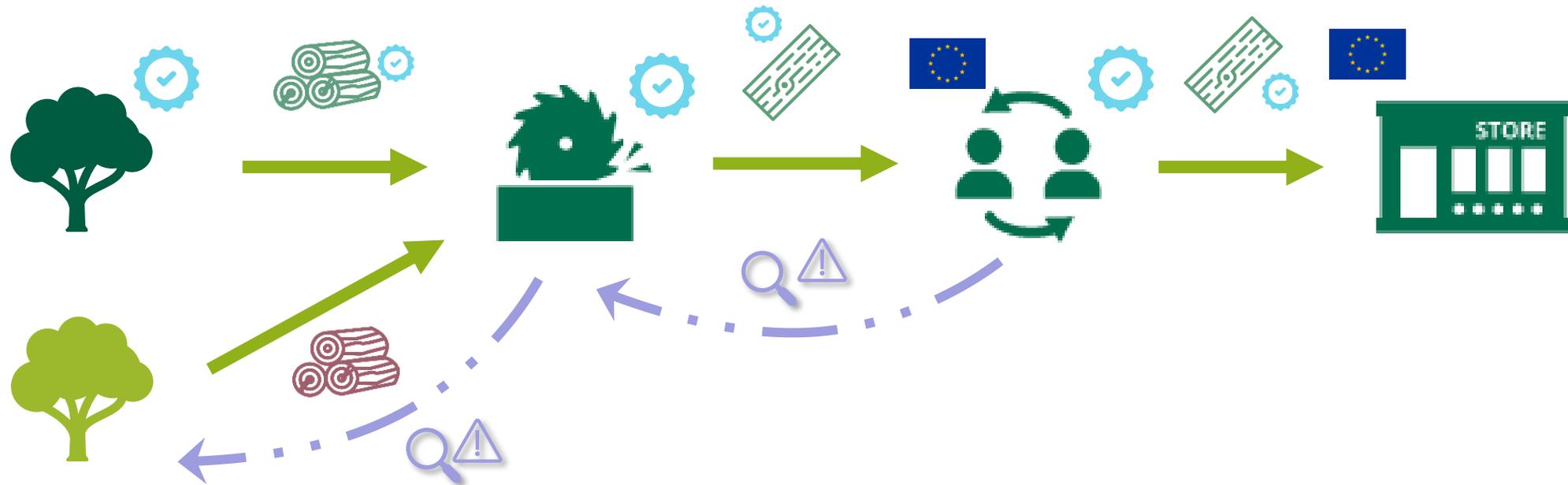
- Un opérateur du RBUE devra effectuer un contrôle préalable sur le matériel mis sur le marché de l'UE.
- Critères : RBUE (réglementaire)



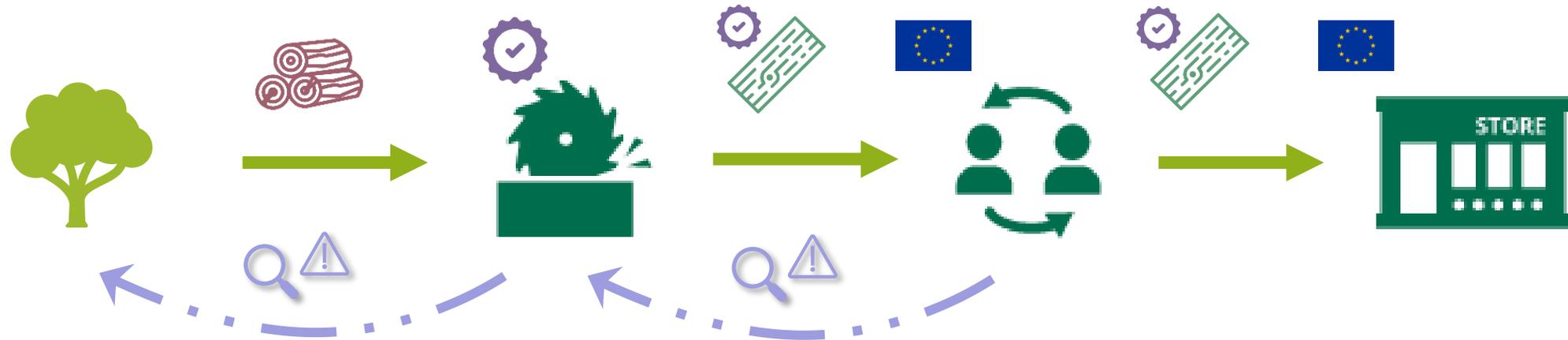
- Un détenteur d'un certificat qui approvisionne du bois provenant d'une forêt non certifiée devra mettre en œuvre une diligence raisonnée - également appelé matériel "contrôlé".
- Critères : le standard (volontaire) appropriée du système (ex : FSC-STD-40-005, PEFC SDR dans la norme COC).



- Un organisme de contrôle fournirait un système de diligence raisonnée prêt à l'emploi et conforme au RBUE.
- L'opérateur reste responsable de la mise en œuvre



- Plusieurs acteurs peuvent mener des actions de diligence raisonnée le long d'une même chaîne d'approvisionnement.



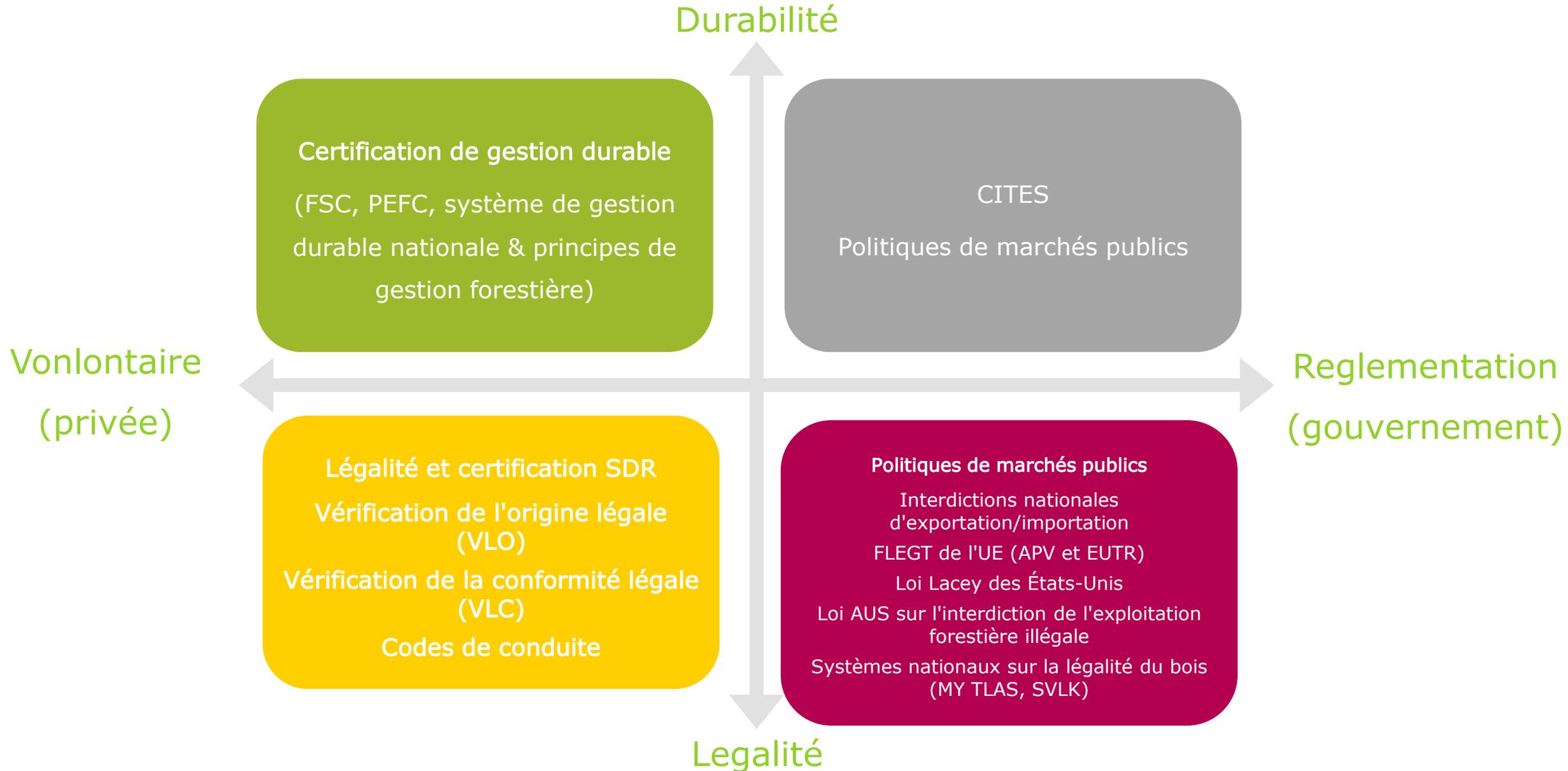
- Enfin, tout acteur de la chaîne d'approvisionnement peut appliquer volontairement les principes de la diligence raisonnée
- Et peut certifier son système de diligence raisonné selon un standard de diligence raisonnée (comme avec les certifications LegalSource ou TLV)

- La diligence raisonnée est une approche qui peut être utilisée dans divers processus de vérification (volontaire ou réglementaire).
- Mais n'oubliez pas :

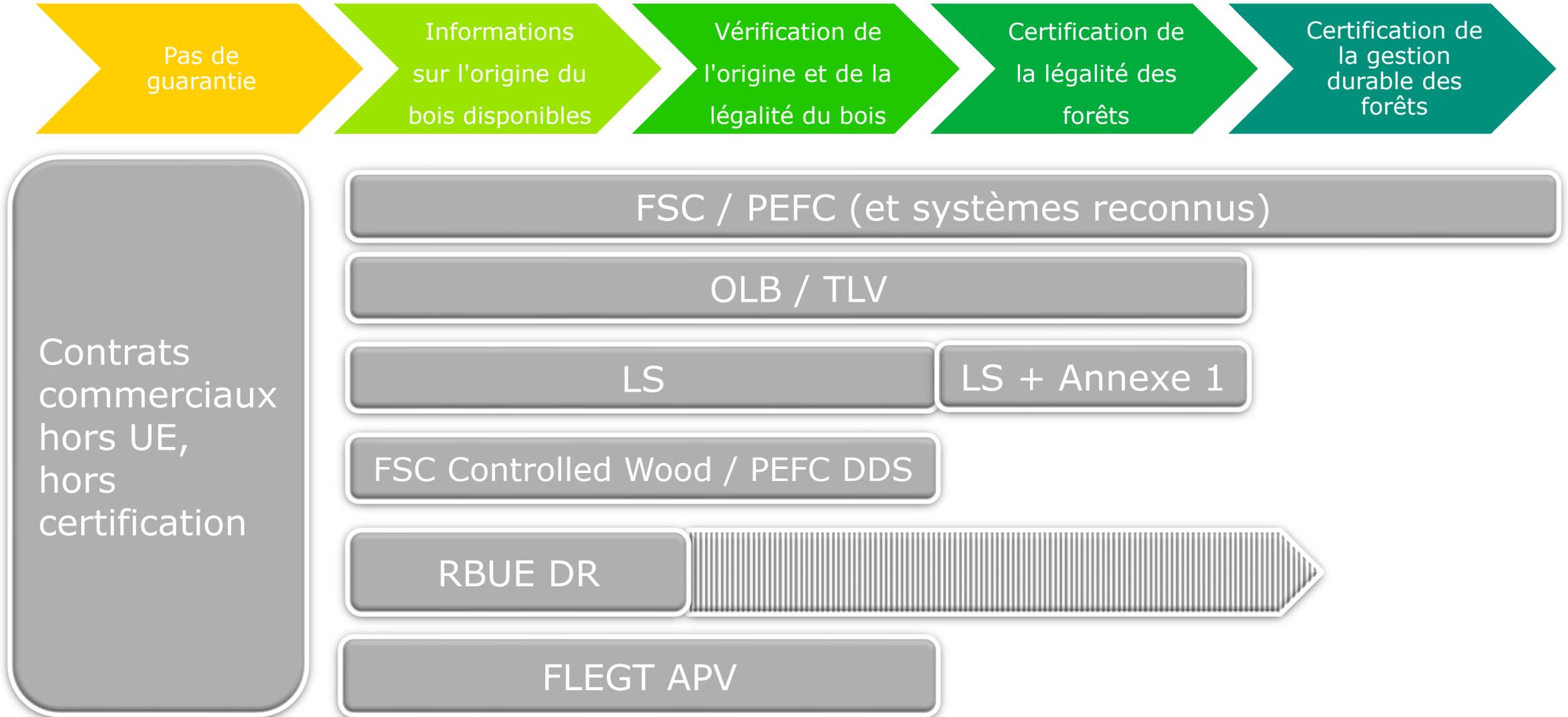
Un certificat RBUE n'existe pas !!



“Certification forestière”: Éventail de systèmes et de spécificités



Système de gestion durable			Système de vérification de la légalité		Pas une certification forestière
Systèmes internationaux	Systèmes nationaux	Pays	Systèmes internationaux	Propriétaire	
				Preferred by Nature (par Nepcon)	
		Canada / USA (PECF)		Bureau Veritas	 (Terminée)
		Brazil (PECF)		Control Union	 Carbon footprint
		Malaysia (PEFC)		SCS	RA, Keurhout, SBP...





- Organisation **indépendante**, non gouvernementale et à but non lucratif
- Fondée en 1994 à Oaxaca par différents groupes de **25 pays** pour **promouvoir la gestion responsable des forêts**.
- Organisée en 3 chambres de membres (économique, environnementale, sociale)
- A élaboré des principes et des critères (P&C) qui décrivent comment les forêts peuvent être gérées pour répondre **aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des forêts du monde entier**.
- Les principes et critères sont utilisés pour la certification avec un ensemble approuvé d'indicateurs **adaptés aux conditions nationales, régionales ou locales**.



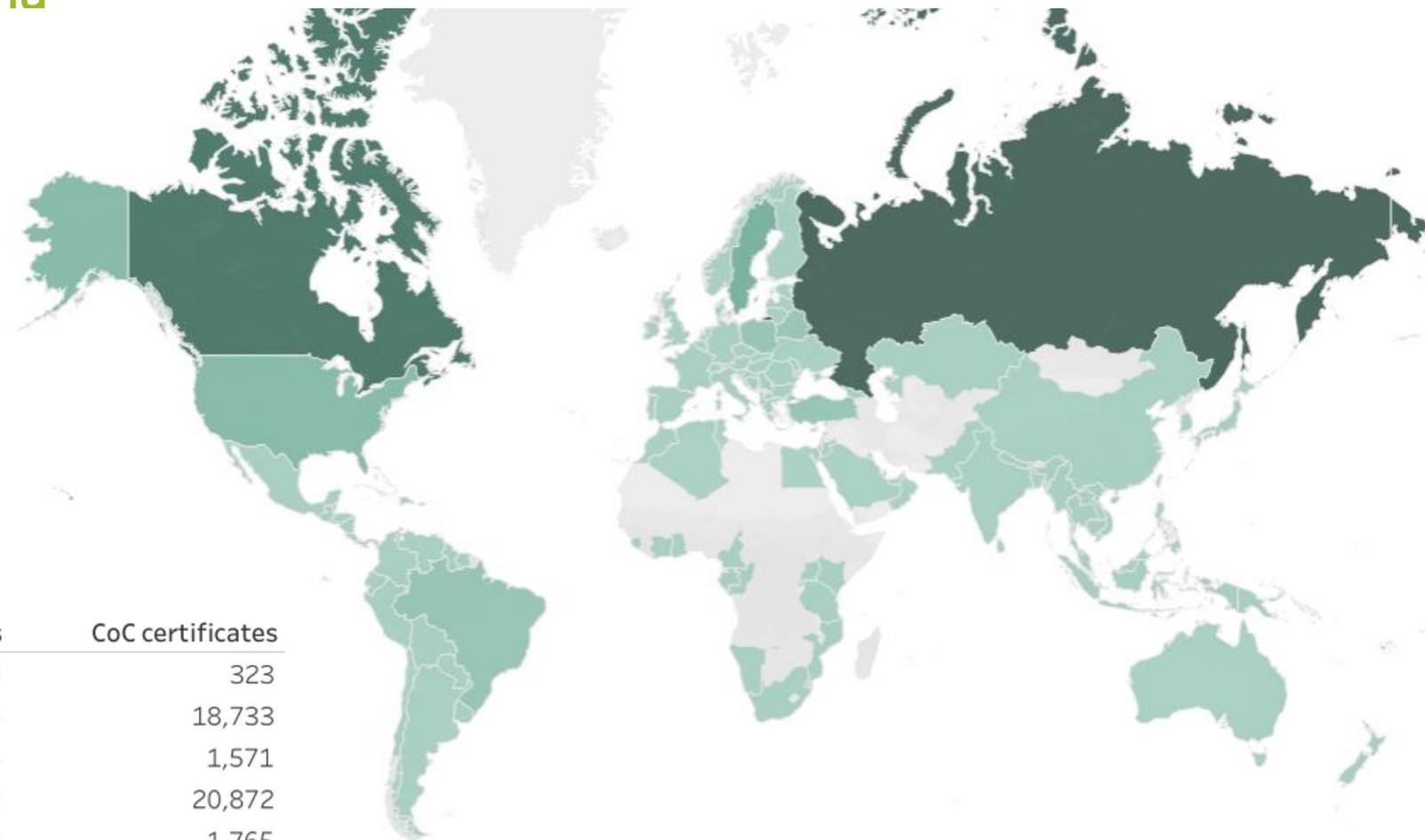
The 10 FSC Principles

- Principe 1 : **Respect des lois**
- Principe 2 : Droits des travailleurs et conditions d'emploi
- Principe 3 : Droits des peuples autochtones
- Principe 4 : Relations avec les communautés
- Principe 5 : Avantages de la forêt
- Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux
- Principe 7 : Planification de la gestion
- Principe 8 : Suivi et évaluation
- Principe 9 : Haute valeur de conservation
- Principe 10 : Mise en œuvre des activités de gestion



Surface certifiée: 223,853,292 ha

Certificats COC : 46,364



FSC Region	Forest Area Total (ha)	FM certificates	CoC certificates
Africa	9,016,208	55	323
Asia-Pacific	8,635,003	305	18,733
FSC CIS	72,101,492	454	1,571
FSC Europe	55,312,113	432	20,872
Latin America	16,070,944	387	1,765
North America	62,650,153	148	2,881

- Organisation **indépendante**, non gouvernementale et à but non lucratif
- Créée en 1999 à Paris pour **promouvoir la gestion responsable des forêts au niveau local**
- Organisée en 3 chambres (économique, environnementale, sociale)
- **Organisation « ombrelle »** approuvant les systèmes nationaux de certification forestière développés par des **processus multipartites et adaptés aux priorités et conditions locales** (48 systèmes nationaux de certification forestière approuvés)
- a développé la **référence PEFC de gestion durable des forêts** - base des exigences que les propriétaires ou gestionnaires de forêts doivent respecter pour obtenir la certification PEFC au niveau local par le biais de normes approuvées par le PEFC.



Exigences pour la norme nationale de gestion forestière

Contexte national

Généralités, parties prenantes, périmètre

Leadership

Organisation, système de gestion

Planification

Plan de gestion, exigences de conformité (légales)

Soutien

Ressources, compétence, communication, plaintes...

Opération

Voir encadré

Évaluation des performances

Suivi, audit interne, revue de direction

Amélioration

Non-conformité, action corrective, amélioration continue

Les opérations doivent maintenir, améliorer, protéger :

Critère 1 : ressources forestières et contribution au cycle du carbone

Critère 2 : santé et vitalité des écosystèmes forestiers

Critère 3 : fonctions productives des forêts (bois et non bois)

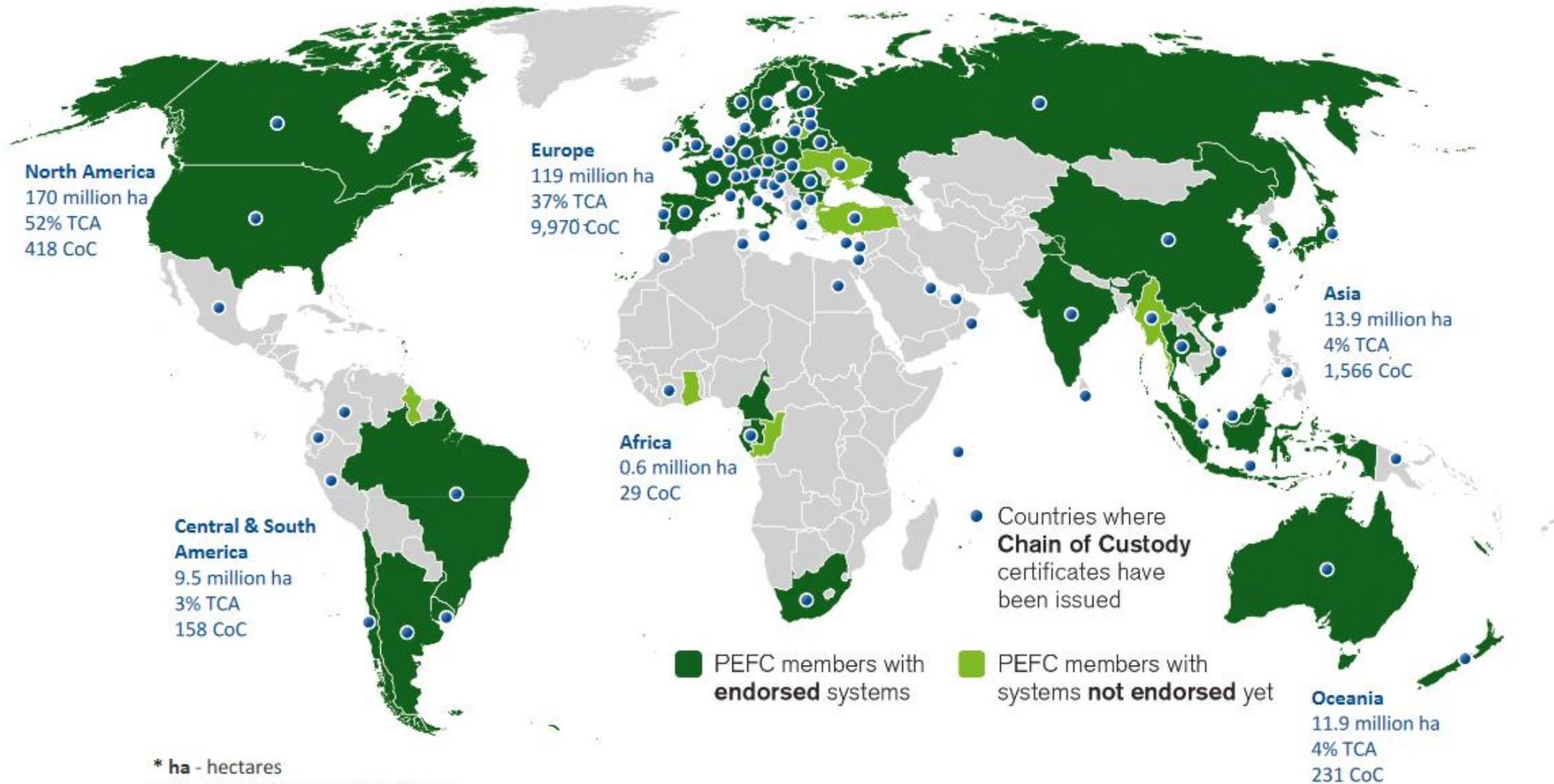
Critère 4 : diversité biologique dans les écosystèmes forestiers

Critère 5 : fonctions de protection dans la gestion des forêts (notamment le sol et l'eau)

Critère 6 : fonctions et conditions socio-économiques

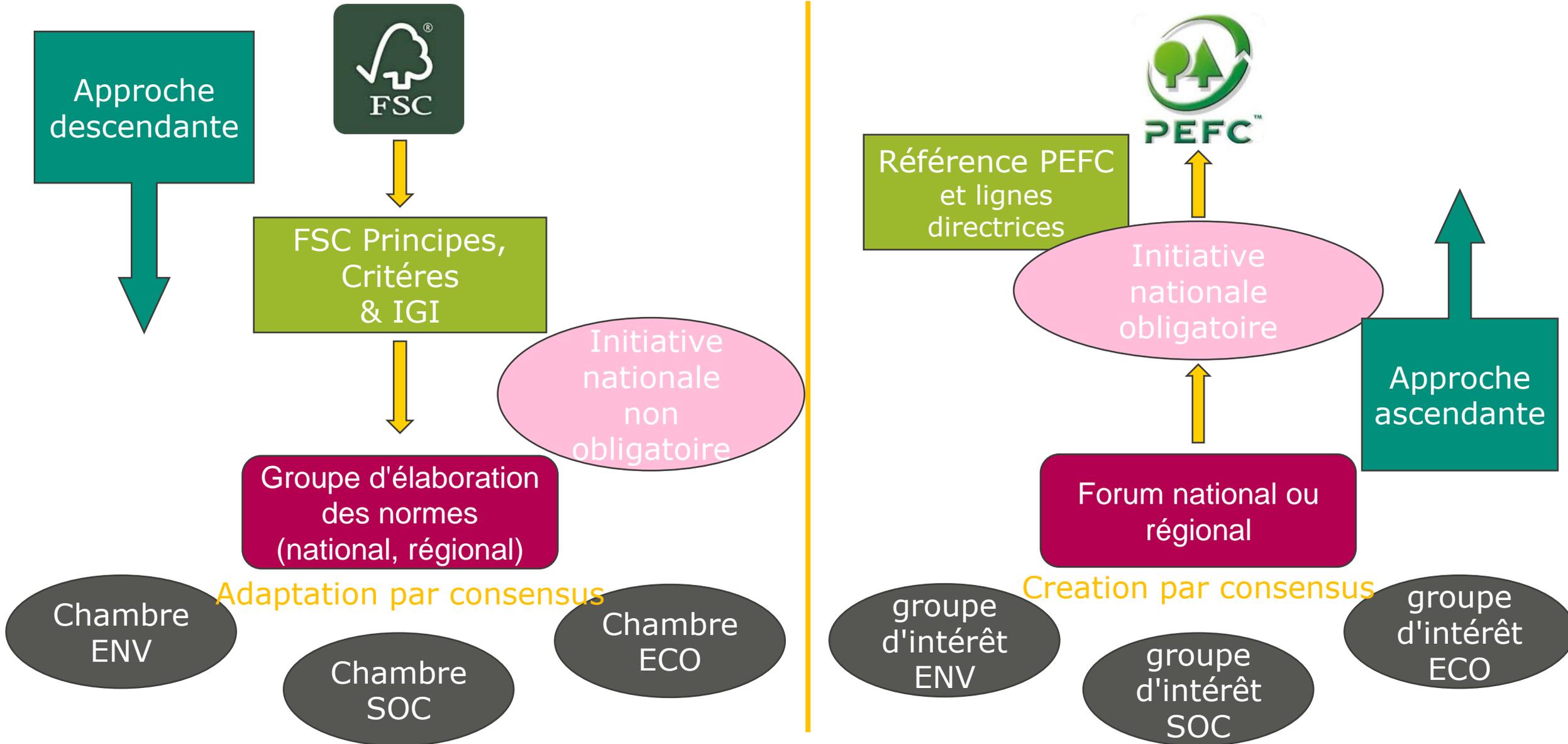
Surface certifiée: 324'587'605 ha

Certificats COC : 12'372



* ha - hectares
CoC - Chain of Custody certificates
TCA - % of total PEFC certified area

Data: December 2020





Origine et Légalité des Bois

Développé par Bureau Veritas

Certification attestant

- La légalité des opérations d'exploitation forestière au niveau de la forêt
- L'origine (jusqu'à la première transformation) et la traçabilité du bois

2 normes universelles :

- Standard pour l'entreprise d'exploitation forestière
- Norme pour la COC



Timber Legality Verification

Développé par Control Union

Attestation de certification

- Atténuation des risques d'exploitation forestière illégale
- La légalité des opérations d'exploitation forestière
- La traçabilité du bois

Une norme générique, 3 sections:

- Exigences d'évaluation du DDS
- Exigence d'évaluation de la légalité des activités forestières
- Exigences en matière de COC



Certified by NEPCo
NC-LS-0000XXX

Développé par Preferred by Nature

Certification attestant*

- la performance de la DR
- Atténuation du risque d'illégalité

1 norme universelle, 2 annexes :

- Exigences d'évaluation du DR
- Annexe 1 : Évaluation de la conformité légale des forêts
- Annexe 2 : Conformité légale dans la chaîne d'approvisionnement

** Pas une garantie de la légalité de la forêt*

De quel certificat de légalité parle-t-on ?

Le terme **certificat de légalité** peut être utilisé dans le contexte de la certification privée, et dans le contexte de l'APV/FLEGT, d'où une certaine confusion:

➤ Certains pays APV/FLEGT (Cameroun, Congo) fournissent un certificat de légalité dans leur SVL pour valider la vérification de la légalité :

- Basé sur la vérification des grilles de légalité du pays.
- Insuffisant comme preuve car doit être complété par la vérification de la traçabilité pour obtenir l'autorisation FLEGT.
- L'Indonésie a choisi de développer un système de certification national pour se conformer au SVL (SVLK).



≠ des certificat de légalité délivré dans le cadre d'un processus de certification privé (tel que OLB ou TLV)

Merci !

